

## **Commission de la Mobilité et des Travaux publics**

### **Procès-verbal de la réunion du 9 janvier 2025**

#### Ordre du jour :

1. 8441    Projet de loi relative à la rénovation et à la transformation de l'ancienne bibliothèque nationale
  - Désignation d'un Rapporteur
  - Présentation du projet de loi
  - Examen des articles et de l'avis du Conseil d'État
  
2. 8442    Projet de loi relative à la construction du nouveau Lycée Michel Lucius au Plateau de Kirchberg
  - Désignation d'un Rapporteur
  - Présentation du projet de loi
  - Examen des articles et de l'avis du Conseil d'État
  
3.           Divers

\*

Présents :    Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, M. Yves Cruchten, Mme Claire Delcourt, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, M. Fernand Etgen, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Marc Lies, Mme Mandy Minella, Mme Octavie Modert remplaçant M. Charles Weiler, M. Jean-Paul Schaaf remplaçant M. Paul Galles, M. Meris Sehovic

Mme Sylvie Siebenborn, M. Ben Hubert, du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

M. Luc Dhamen, Directeur, M. Thierry Hirtz, Mme Elisabeth Liebgott, Mme Charlotte Sauer, Mme Anne Negretti, de l'Administration des bâtiments publics

Mme Sara Agostini, du groupe politique DP

Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés :    M. Félix Eischen

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

\*

Présidence : Mme Corinne Cahen, Présidente de la Commission

\*

**1. 8441 Projet de loi relative à la rénovation et à la transformation de l'ancienne bibliothèque nationale**

D'emblée, Madame le Président est désignée rapporteur du projet de loi.

Il est ensuite procédé à une présentation du projet de loi, pour le détail de laquelle il y a lieu de se référer à la présentation PowerPoint annexée à la présente, ainsi qu'au document parlementaire 8441<sup>00</sup>.

Le projet de loi n°8441 autorise le Gouvernement à rénover et transformer des bâtiments de l'ancienne bibliothèque nationale situés à Luxembourg-Ville. Ce projet a pour objectif de répondre aux besoins des chambres commerciales du Tribunal d'arrondissement, des services administratifs du Parquet général et du Ministère de la Culture, tout en intégrant une dimension culturelle. Le site, ancien Collège des Jésuites puis Athénée de Luxembourg, a abrité la bibliothèque nationale jusqu'en 2018. Sa transformation permettra un usage mixte, combinant des espaces administratifs et culturels.

Les locaux rénovés accueilleront les chambres commerciales du Tribunal d'arrondissement et certains services du Parquet général, offrant des infrastructures modernes et adaptées aux besoins spécifiques de la justice. Par ailleurs, le rez-de-chaussée sera réservé à des activités culturelles, incluant le Centre pour la promotion des arts (CEPA) et un café littéraire. Ces installations favoriseront la création artistique et renforceront la promotion de la culture auprès du public.

Le projet répond également à des enjeux pratiques. Les locaux actuels du Tribunal de Commerce, situés au plateau du Saint-Esprit, sont jugés inadaptés en raison de leur exiguïté et de l'absence de conditions modernes de sécurité et de fonctionnalité. La transformation des bâtiments permettra une meilleure organisation des services judiciaires et administratifs tout en soutenant les recommandations du plan culturel 2018-2028.

Le CEPA proposera des ateliers artistiques ouverts à toutes les tranches d'âge et encouragera la participation citoyenne. Cet espace culturel public, situé au cœur de la Ville Haute, contribuera également à la mise en valeur du patrimoine historique du site.

En vertu de la loi en projet, l'enveloppe budgétaire à accorder pour le financement dudit projet ne peut pas dépasser le montant de 55 660 000 euros. Étant donné que le montant de la dépense d'investissement est inférieur au seuil de 60 000 000 d'euros prévu par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, l'autorisation de la Chambre des Députés n'est plus constitutionnellement requise pour procéder à la dépense en question. Le Gouvernement reste cependant libre de soumettre ce projet à l'autorisation parlementaire.

Les dépenses pour le présent projet sont imputables à charge des crédits du Fonds d'investissements publics administratifs.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement ce qui suit :

Madame le Président-Rapporteur Corinne Cahen (DP) demande des précisions supplémentaires concernant le calendrier du projet de construction. En ce qui concerne l'exploitation du café littéraire, elle souhaite savoir si cette activité fera l'objet d'un appel d'offres ou si l'État envisage d'en assurer lui-même la gestion.

Monsieur Yves Cruchten (LSAP) s'interroge sur l'éventualité de découvrir encore des traces d'amiante. Il souhaite également comprendre pourquoi le Gouvernement a choisi la voie d'un projet de loi alors que le montant du budget reste inférieur à 60 millions d'euros, bien qu'une réserve de 10% soit déjà prévue.

Le représentant du ministère répond qu'en termes de planification, les autorisations nécessaires ont déjà été obtenues et les études relatives au projet définitif se poursuivront jusqu'en 2026. Les premiers appels d'offres pour les travaux pourront être lancés soit avant soit juste après les congés collectifs de cette année, pour un début des travaux envisagé fin 2025 ou début 2026. L'achèvement du projet est prévu pour 2030.

Concernant l'exploitation du café, certaines pistes existent, notamment celle d'un café littéraire, mais rien n'a encore été décidé. Un appel d'offres est toutefois nécessaire en raison de la nature commerciale de l'activité.

À propos de l'amiante, il est confirmé qu'il en subsiste probablement encore, de sorte que le désamiantage constituera une des premières étapes des travaux.

Pour ce qui est du dépassement du seuil des 60 millions, il ne s'agit pas d'imprévu, mais d'une mesure de précaution liée à l'évolution de l'indice des prix de la construction.

Monsieur Yves Cruchten fait observer que tout dépassement obligerait le Gouvernement de toute façon à un dépôt d'un nouveau projet de loi.

Le représentant du ministère précise encore dans ce contexte que les montants prévus dans de telles lois sont automatiquement indexés, ce qui permet d'adapter les budgets.

Concernant la toiture, qui devra être entièrement rénovée, Monsieur Gusty Graas (DP) souhaite savoir pourquoi l'installation de panneaux photovoltaïques n'est pas envisageable. Est-ce que cela est dû à des raisons historiques ou au classement comme patrimoine culturel national.

Le représentant du ministère informe qu'il s'agit principalement de contraintes historiques et qu'un grand nombre de grilles de ventilation sera intégré dans la toiture. Cependant des énergies renouvelables ont été intégrées au projet sous forme d'une chaudière à pellets respectivement de pompes à chaleur. Il est confirmé que les toitures seront recouvertes en ardoises. Quant à la charpente datant de 1560, elle sera intégralement conservée.

Monsieur Jean-Paul Schaaf (CSV) demande si la cour intérieure, utilisée auparavant par la bibliothèque nationale comme parking, sera dorénavant

réservée aux piétons. Il aimerait ensuite savoir s'il existe – le cas échéant - une demande de la part de l'archidiocèse de Luxembourg pour pouvoir disposer de salles d'exposition.

Le représentant du ministère confirme que la cour sera réservée aux piétons mais qu'une telle demande officielle concernant l'utilisation des salles d'exposition n'a été formulée à ce jour. Cela n'exclut toutefois pas la possibilité de mettre à disposition lesdites espaces pour répondre à une éventuelle demande, laquelle serait alors à négocier dans le cadre de conventions spécifiques.

Madame Octavie Modert (CSV) demande combien de bureaux sont prévus dans le cadre de ce projet. Il est précisé qu'au total 27 bureaux sont prévus dans le projet, 21 pour le Tribunal de commerce et 6 pour les services administratifs du Parquet général; ce qui représente un total de 70 postes de travail sur l'ensemble du site.

Messieurs Jeff Engelen (ADR) et Emile Eicher (CSV) s'interrogent sur la capacité de ce projet à résoudre la pénurie de surfaces de bureau pour les besoins de la Justice, craignant qu'un nouveau site ne soit nécessaire d'ici dix ans. Ils évoquent dans ce contexte des articles de presse rapportant un manque d'espace croissant dans les tribunaux.

Le représentant du ministère informe que des études sont en cours entre l'Administration judiciaire et le Ministère des Finances pour établir des prévisions à long terme, permettant ainsi d'anticiper les besoins en surfaces et de planifier les infrastructures nécessaires au fonctionnement du système judiciaire. Les travaux réalisés dans le cadre de ce projet garderont leur pertinence indépendamment des résultats des études en cours.

Monsieur Emile Eicher demande si ce projet répondra, à moyen terme, aux besoins les plus urgents des tribunaux ou si des mesures supplémentaires à court terme seront nécessaires, notamment pour les tribunaux de Diekirch et d'Esch.

Le représentant du ministère indique que les études susmentionnées incluent également les tribunaux de Diekirch et d'Esch. Des surfaces supplémentaires sont prévues pour ces sites ainsi que pour la Ville de Luxembourg, incluant des solutions locatives qui sont également envisagées.

Madame Francine Closener (LSAP) rappelle qu'à l'origine, après le déménagement de la bibliothèque nationale, il a été question de transformer le bâtiment en logements pour étudiants. Elle souhaite savoir pourquoi ce projet a été abandonné.

Le représentant du ministère explique que des études ont été réalisées et que des sites alternatifs ont été identifiés pour ces logements pour étudiants. Une décision politique a ensuite été prise retenant que le rez-de-chaussée devra rester accessible au public. Les logements pour étudiants ont donc été réalisés sur d'autres sites.

La commission parlementaire procède ensuite à l'examen des articles à la lumière de l'avis du Conseil d'État.

## **Article 1<sup>er</sup>**

Cet article autorise le Gouvernement à faire procéder à la rénovation et à la transformation de l'ancienne bibliothèque nationale.

L'article n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État, ni quant au fond ni quant à la forme.

## **Article 2**

Cet article détermine l'enveloppe budgétaire servant au financement du projet, rattachée à l'indice semestriel des prix de la construction valable au 1<sup>er</sup> octobre 2023 (valeur 1 140,51), sans préjudice des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux. Il comporte en outre la clause usuelle d'adaptation des coûts à l'évolution de cet indice.

L'article n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État, ni quant au fond ni quant à la forme.

## **Article 3**

Cet article précise que les dépenses sont imputables sur les crédits du Fonds d'investissements publics administratifs.

L'article n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État, ni quant au fond ni quant à la forme.

Il est retenu qu'un projet de rapport est à préparer pour le présent dossier.

## **2. 8442 Projet de loi relative à la construction du nouveau Lycée Michel Lucius au Plateau de Kirchberg**

D'emblée, Madame le Président est désignée rapporteur du projet de loi.

Il est ensuite procédé à une présentation du projet de loi, pour le détail de laquelle il y a lieu de se référer à la présentation PowerPoint annexée à la présente ainsi qu'au document parlementaire n°8442<sup>00</sup>.

Le projet de loi n°8442 vise à autoriser la construction de nouvelles infrastructures pour le Lycée Michel Lucius sur le Plateau du Kirchberg. Fondé en 1966, le Lycée a évolué au fil des décennies pour devenir un établissement de référence, accueillant une offre scolaire variée, notamment des classes internationales en anglais depuis 2011. Cependant, les bâtiments actuels, situés à Luxembourg-Limpertsberg, ne suffisent plus à répondre à la demande croissante, malgré les rénovations et l'ajout de structures provisoires.

Le Gouvernement prévoit de déplacer le Lycée afin de désengorger le quartier du Limpertsberg et d'offrir des installations modernes pour un effectif prévu de 1 800 élèves. Ces nouvelles infrastructures incluront des salles de classe spécialisées, des ateliers, des espaces administratifs et pédagogiques, ainsi que des infrastructures sportives et culturelles. Le projet mettra également l'accent sur l'intégration d'espaces verts et sur l'ouverture des installations à la communauté locale en dehors des horaires scolaires.

L'offre scolaire du Lycée comprend un enseignement secondaire général et un programme international anglophone reconnu mondialement, qui attire un nombre croissant d'élèves, notamment des familles expatriées et récemment des réfugiés ukrainiens. L'établissement se distingue par son approche pédagogique diversifiée, son adaptabilité aux besoins des élèves et son orientation vers les sciences, les arts et les innovations pédagogiques.

L'enveloppe budgétaire à accorder pour le financement dudit projet ne peut pas dépasser le montant de 213 370 000 euros. L'autorisation du législateur pour procéder à la construction précitée est requise en vertu de l'article 117, paragraphe 3, de la Constitution, étant donné que le montant de la dépense d'investissement en question dépasse le seuil de 60 000 000 d'euros prévu par l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

Le programme de construction prévoit des espaces modernes et adaptés, tels que des salles spécialisées pour les sciences et les arts, des ateliers, une bibliothèque, un restaurant, une cafétéria, des infrastructures sportives incluant une piscine et des aménagements extérieurs comme un parc écologique et des terrains de sport. L'ensemble vise à offrir un cadre d'apprentissage optimal, répondant aux standards actuels tout en renforçant l'intégration avec le quartier environnant.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement ce qui suit :

Madame le Président-Rapporteur souhaite savoir si la piscine sera également accessible aux clubs sportifs et associations. Elle demande en outre des précisions sur le calendrier du projet.

Monsieur Marc Lies (CSV) s'interroge sur le devenir du site actuel situé au Limpertsberg.

Monsieur Yves Cruchten se demande si le Gouvernement dispose de projections concernant les besoins en infrastructures scolaires supplémentaires pour les 20 à 25 prochaines années. Il souhaite savoir si des retards sont à prévoir ou si la planification avance bien.

Concernant la piscine, il est confirmé qu'elle sera ouverte aux clubs et associations.

En ce qui concerne la planification, les premiers appels d'offres pourraient être lancés fin 2025 ou début 2026. Les premiers travaux devraient commencer à l'automne 2026, avec une fin des travaux prévue pour septembre 2030, sous réserve d'imprévu.

À propos du site de Limpertsberg, il s'agit d'un site prometteur. Une étroite collaboration est en cours entre l'État luxembourgeois et la Ville de Luxembourg pour définir l'usage ultérieur qui répondra le mieux aux besoins de chacun. Un concept global est en préparation, mais aucune décision définitive n'a encore été prise.

En ce qui concerne les projections liées aux besoins scolaires à long terme, il est précisé qu'il existe actuellement un manque d'infrastructures dans

plusieurs communes. Le Gouvernement est en train d'élaborer un concept à long terme pour répondre aux besoins futurs.

La commission parlementaire procède ensuite à l'examen des articles à la lumière de l'avis du Conseil d'État.

### **Intitulé**

Dans ses observations d'ordre légistique, le Conseil d'État suggère que les termes « construction du Lycée Michel Lucius » sont à remplacer par les termes « construction de nouveaux bâtiments pour le Lycée Michel Lucius ».

La commission parlementaire décide de suivre le Conseil d'État.

### **Article 1<sup>er</sup>**

Cet article autorise le Gouvernement à faire procéder à la construction du Lycée Michel Lucius au Plateau de Kirchberg.

L'article n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État, ni quant au fond ni quant à la forme.

À noter que les termes « construction du Lycée Michel Lucius » sont remplacés par les termes « construction de nouveaux bâtiments pour le Lycée Michel Lucius ».

### **Article 2**

Cet article détermine l'enveloppe budgétaire servant au financement du projet, rattachée à l'indice semestriel des prix de la construction valable au 1<sup>er</sup> avril 2024 (valeur 1 146,73), sans préjudice des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux. Il comporte en outre la clause usuelle d'adaptation des coûts à l'évolution de cet indice.

L'article n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État, ni quant au fond ni quant à la forme.

### **Article 3**

Cet article précise que les dépenses sont imputables sur les crédits du Fonds d'investissements publics scolaires.

L'article n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État, ni quant au fond ni quant à la forme.

Il est retenu qu'un projet de rapport est à préparer pour le présent dossier.

## **3. Divers**

Madame le Président rappelle qu'une visite de Lux-Airport est prévue la semaine prochaine. La Conférence des Présidents a donné son accord pour cette visite, mais sans attribution de jeton de présence.

Il est proposé d'organiser une réunion de commission préalable à la visite, à 9h00, afin d'adopter les projets de rapport relatifs aux projets de loi n°8441 et n°8442.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**

- Annexes :
- Rénovation et transformation de l'ancienne bibliothèque nationale (Présentation PowerPoint)
  - Construction de nouveaux bâtiments pour le Lycée Michel Lucius au Plateau de Kirchberg (Présentation PowerPoint)



# RÉNOVATION ET TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Commission de la mobilité et des  
travaux publics

Projet de loi

9 janvier 2025



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Administration des bâtiments publics

## 1. CONTEXTE

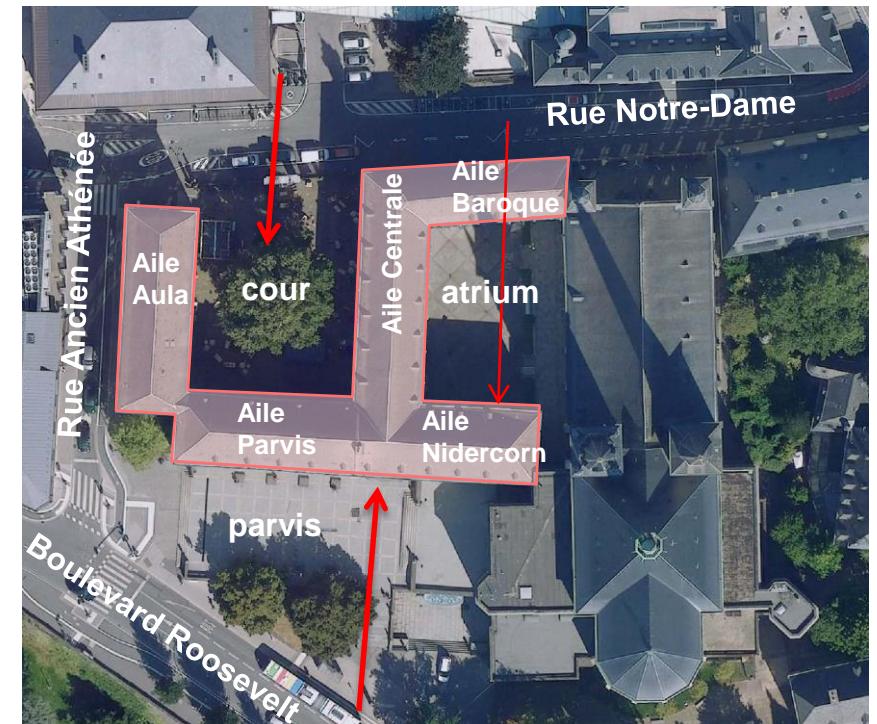
Le complexe architectural est composé de cinq ailes bien distinctes, construites successivement entre 1575 et 1740, mais formant dans leur ensemble une cohérence architecturale notamment en raison des proportions similaires des différents volumes d'architecture traditionnelle:

- Aile « Centrale »
- Aile « Parvis »
- Aile « Aula »
- Aile « Nidercorn »
- Aile « Baroque »

Les différentes ailes s'articulent autour de trois espaces extérieurs:

- La cour, orienté vers la rue Notre-Dame
- L'atrium, du côté de la cathédrale
- Le parvis, donnant sur le boulevard Roosevelt

Le front sud comporte une façade d'une longueur de 57 m donnant sur l'espace verdoyant de la vallée de la Pétrusse. Le côté nord avec la cour est orienté vers la ville.



Façades Nidercorn et parvis,  
copyright Éric Chenal 2019

## 2. IMPLANTATION

Le site de l'ancienne bibliothèque nationale se trouve entre le boulevard Roosevelt, la rue de l'ancien Athénée et la rue Notre-Dame.

- Superficie parcelle n°500/2249 : 43a 05ca
- Le site est classé monument national depuis 1964
- Secteur du patrimoine mondial (UNESCO)
- PAP: secteur protégé de la ville haute (PAP QE SPR-vh)
- PAG: zone mixte urbaine



### 3. SITUATION ACTUELLE

La rénovation et transformation de l'ancienne bibliothèque nationale s'impose étant donné que la situation actuelle ne répond:

- ni aux besoins fonctionnels
- ni aux exigences légales s'imposant en matière technique et de sécurité générale
- ni aux exigences en matière de performance énergétique

Par ailleurs, d'importants travaux de restauration de l'enveloppe bâtie ainsi que de la structure du bâtiment sont nécessaires.



## 4. OBJECTIFS DU PROJET

La rénovation complète du site concourt à atteindre plusieurs objectifs, fonctionnels et constructifs, dont notamment :

- Création de surfaces de bureaux aux étages
- Promotion d'une offre culturelle ouverte au public située au rez-de-chaussée
- Ouverture au public de la cour
- Valorisation du patrimoine bâti existant classé comme monument national et dont les origines remontent au 16e siècle
- Assainissement énergétique de l'enveloppe
- Mise en conformité complète du bâtiment



Vue Jobard, 1827



Plan détaillé de 1786, Collège Royal

## 5. PROGRAMME DE CONSTRUCTION

Le programme de construction prévoit la rénovation et la transformation complète du bâtiment.

Une grande partie des surfaces est attribuée au Ministère de la Justice pour les besoins des chambres commerciales du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg ainsi que pour les services administratifs du Parquet général de Luxembourg vu l'exiguïté de leur locaux actuels.

### 1. Administration judiciaire

#### **Chambres commerciales du Tribunal d'arrondissement**

- hall d'accueil
- guichet unique
- bureau des faillites
- 2 salles d'audience pour 50 personnes
- 1 salle d'audience pour 20 personnes
- 2 chambres du conseil
- vestiaire et cases pour avocats
- 14 bureaux individuels
- 2 bureaux pour 2 personnes
- 3 bureaux pour 3 personnes
- 1 bureau paysager pour 8 personnes
- 1 salle de réunion
- bibliothèque avec salle de réunion
- 2 locaux service de photocopie

#### **Services administratifs du Parquet général**

- 1 bureau pour 3 personnes
- 4 bureaux pour 4 personnes
- 1 bureau paysager pour 14 personnes

Pour promouvoir une offre culturelle ouverte au public, les surfaces situées au rez-de-chaussée sont attribuées au Ministère de la Culture pour y héberger le Centre pour la promotion des arts organisant des cours de formation artistique. Un café littéraire « book café » complète la fonction précitée.

## **2. Activités culturelles**

### **Centre pour la promotion des arts (CEPA): espace pour activités culturelles**

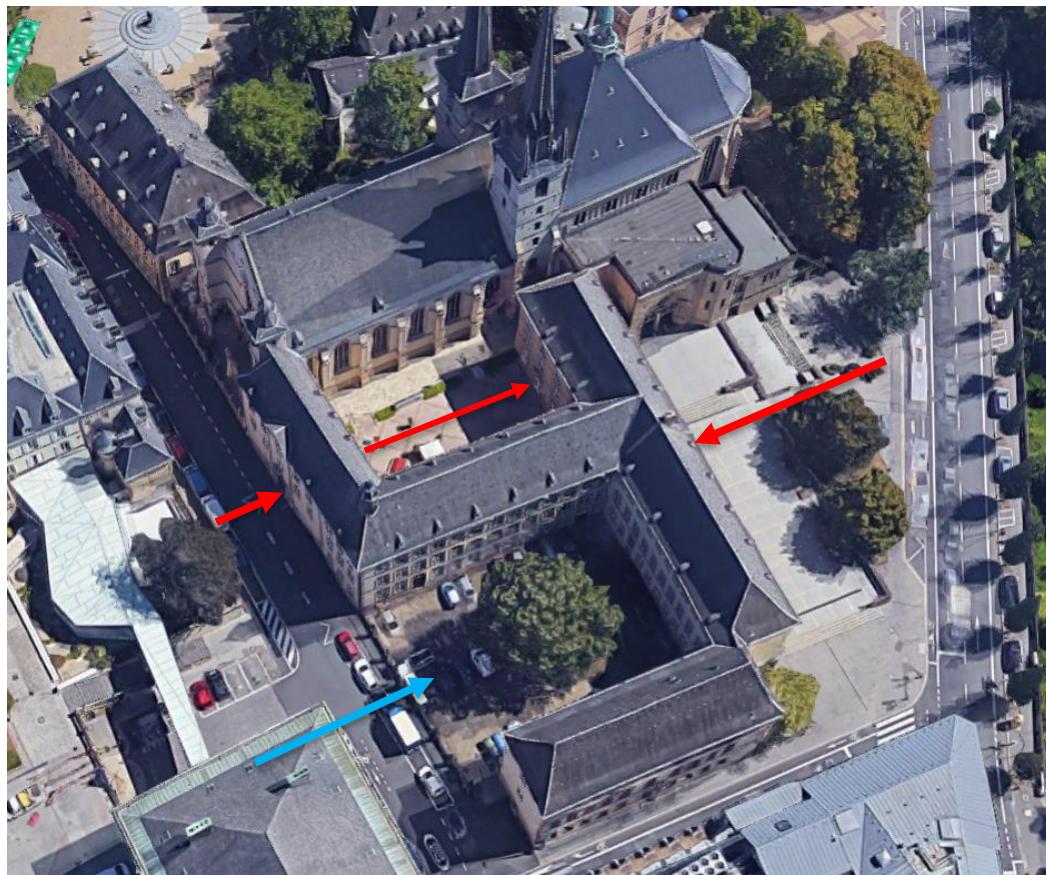
- 3 salles de cours multifonctionnelles
- Salle d'exposition
- Guichet d'accueil avec vestiaires et cases
- Locaux sanitaires

### **Café littéraire « book café »**

- Salle de consommation
- Terrasse
- Local cuisine
- Local de stockage
- Local poubelles
- Locaux sanitaires

## 6. ACCESSIBILITÉ

- En vue d'une cohabitation optimisée des nouvelles fonctions, les flux sont organisés avec des accès séparés.
- Les espaces de l'Administration judiciaire sont accessibles depuis le parvis situé sur le boulevard Roosevelt. Un deuxième accès adapté aux personnes à mobilité réduite, est aménagé au rez-de-chaussée de l'aile « Baroque ».
- Les espaces destinés à accueillir du public, à savoir la salle d'exposition, les salles d'activités culturelles et le café littéraire, s'articulent autour de la cour. L'accès à la cour se fait depuis la rue Notre-Dame et favorise le lien avec la Ville haute.



→ Accès locaux de l'Administration judiciaire  
→ Accès activités culturelles

## 7. CONCEPT FONCTIONNEL

### Répartition des locaux de l'Administration judiciaire

Le rez-de-chaussée de l'aile « Nidercorn » est aménagé en zone publique, comprenant :

- un hall d'entrée avec le guichet unique et le contrôle d'accès comprenant un portique de sécurité ainsi qu'un scanner à rayons X.

Le 1er étage des ailes « Parvis » et « Nidercorn » est aménagé en zone semi-publique comprenant les 3 salles d'audience du Tribunal de Commerce.

Le 1er étage des ailes « Centrale », « Aula » et « Baroque » ainsi que le 2e étage de toutes les ailes sont aménagés en zone administrative non publique comprenant :

- les bureaux du Tribunal de Commerce
- une salle de réunion avec bibliothèque
- les bureaux des services administratifs du Parquet général

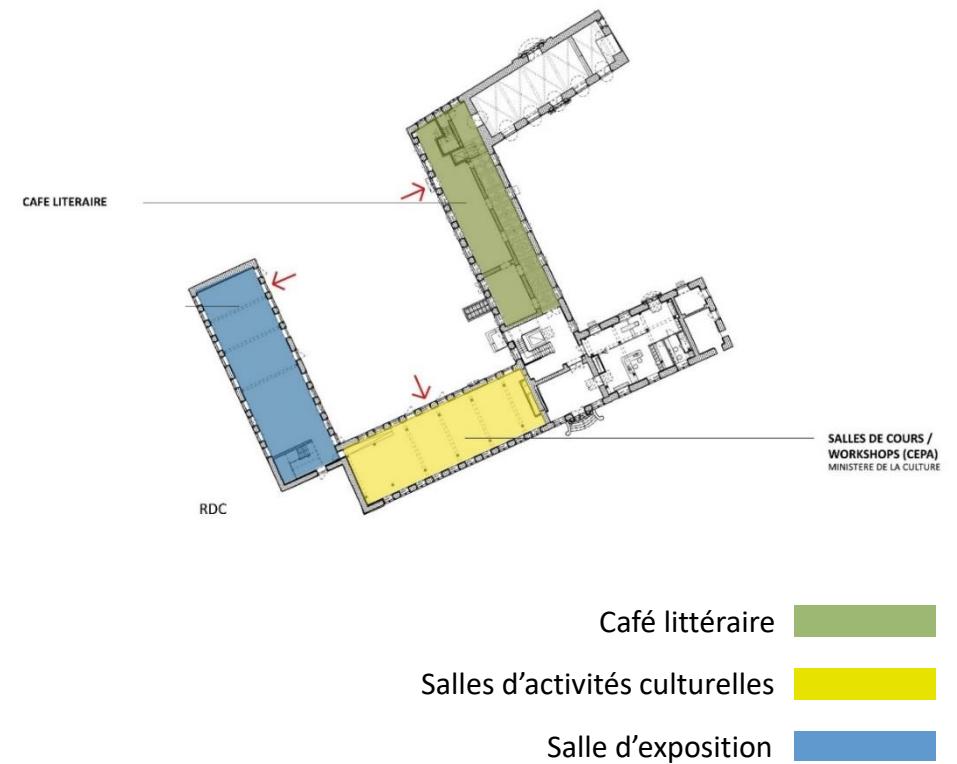
L'accès aux différentes zones est géré par un système de contrôle d'accès sur les portes.



## Répartition des locaux pour la programmation culturelle

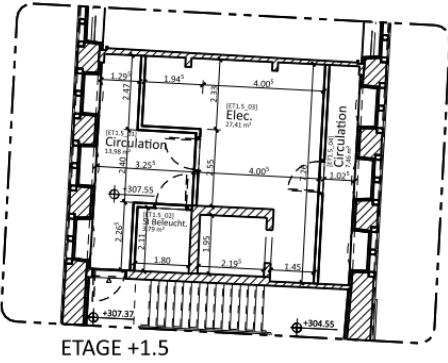
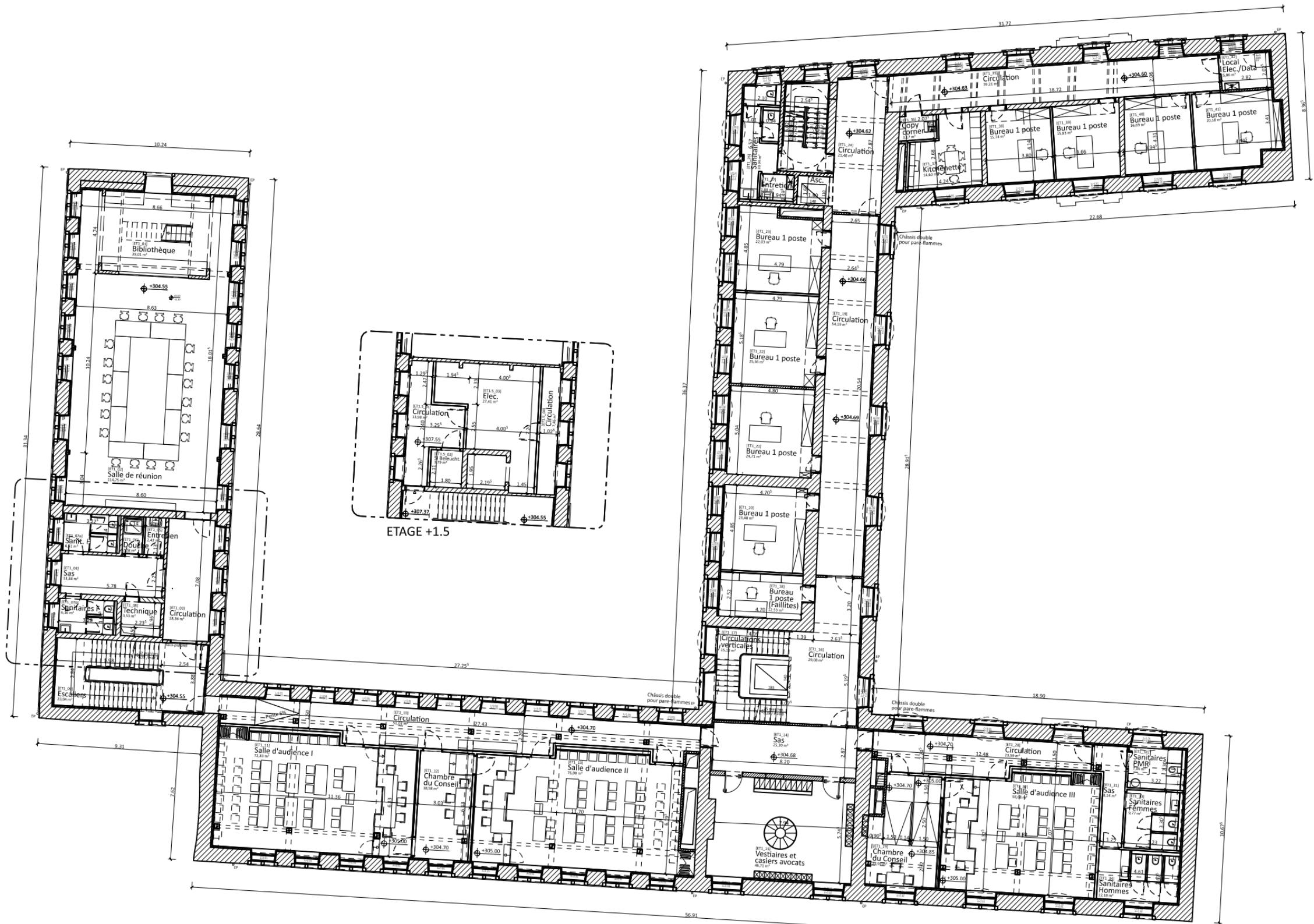
Les locaux destinés à la programmation culturelle sont situés aux rez-de-chaussée des ailes s'articulant autour de la cour.

- la salle d'exposition est prévue dans l'aile « Aula »
- l'aile « Parvis » comprend les trois salles d'activités culturelles
- l'aile « Centrale » est aménagée en café littéraire comprenant une salle de consommation et une cuisine

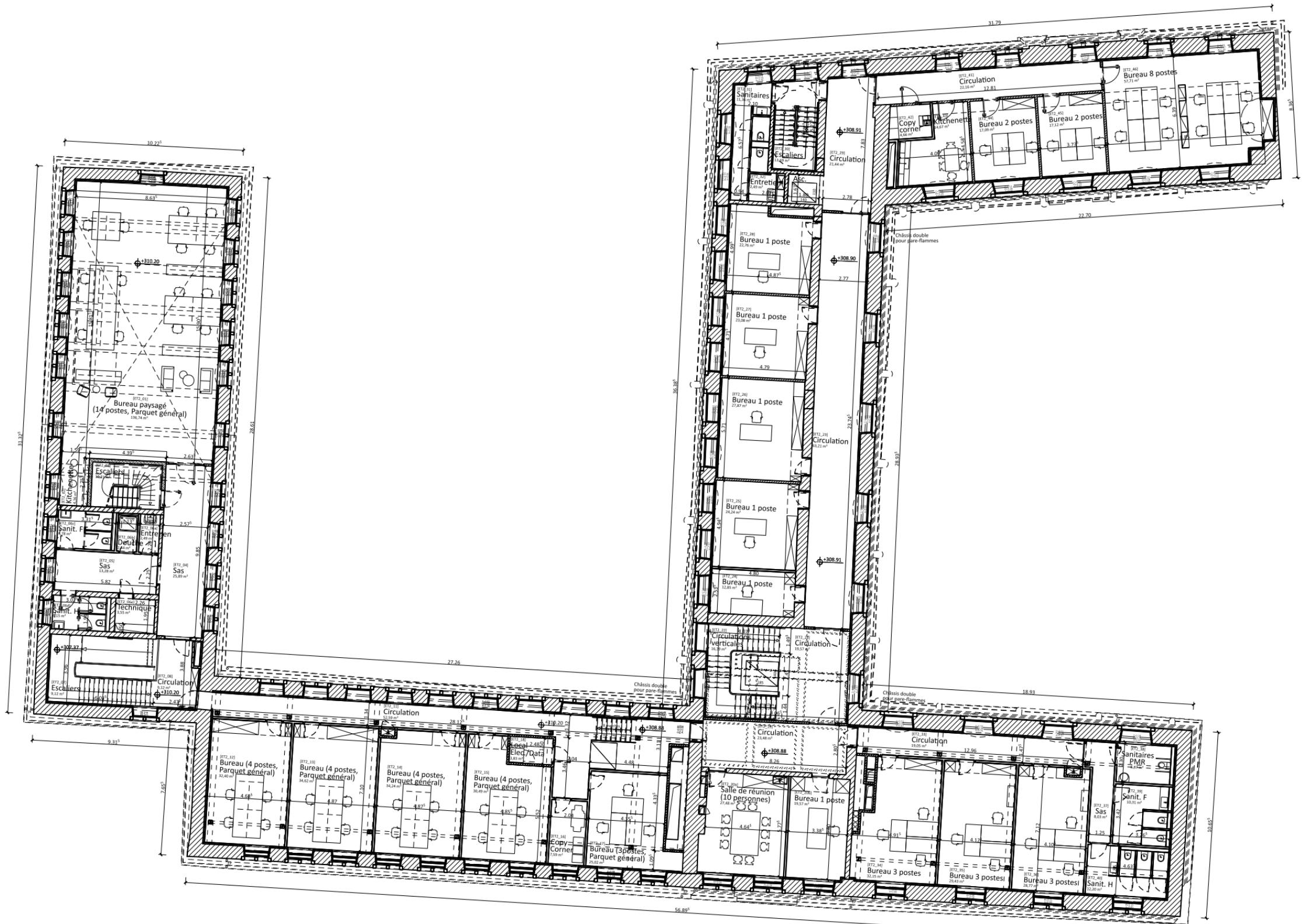


Cour de récréation, Athénée de Luxembourg, auteur inconnu, 1955





ÉTAGE +1  
éch. 1/200



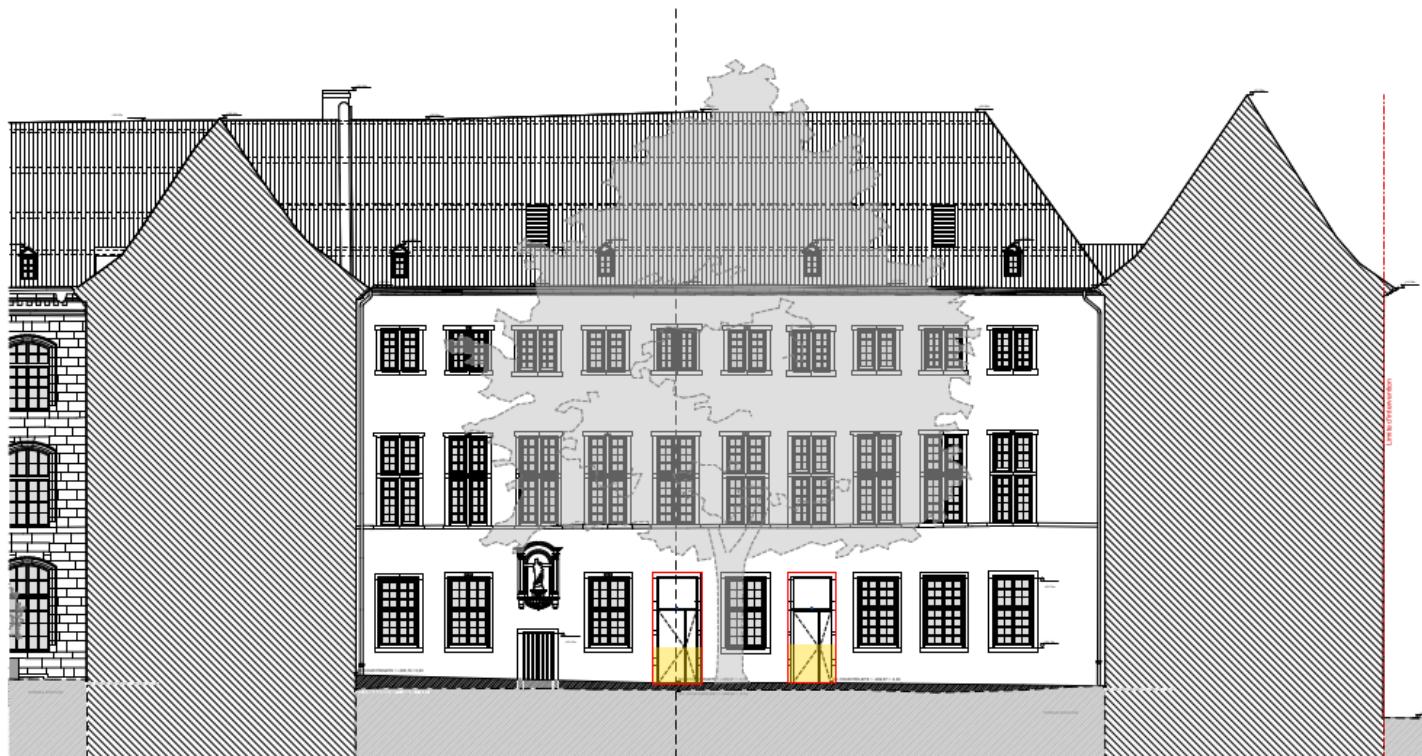
**ÉTAGE +2**  
éch. 1/200

## 8. CONCEPT ARCHITECTURAL ET CONSTRUCTIF

Les transformations des années 1960-70 ont impacté essentiellement les volumes orientés du côté du boulevard Roosevelt avec notamment l'intégration d'une structure autoportante et mixte en béton armé avec des piliers métalliques désolidarisés des façades existantes. Dans les autres ailes, les dalles en bois ont été remplacées par des dalles en béton-armé. Les charpentes en bois ont été conservées.

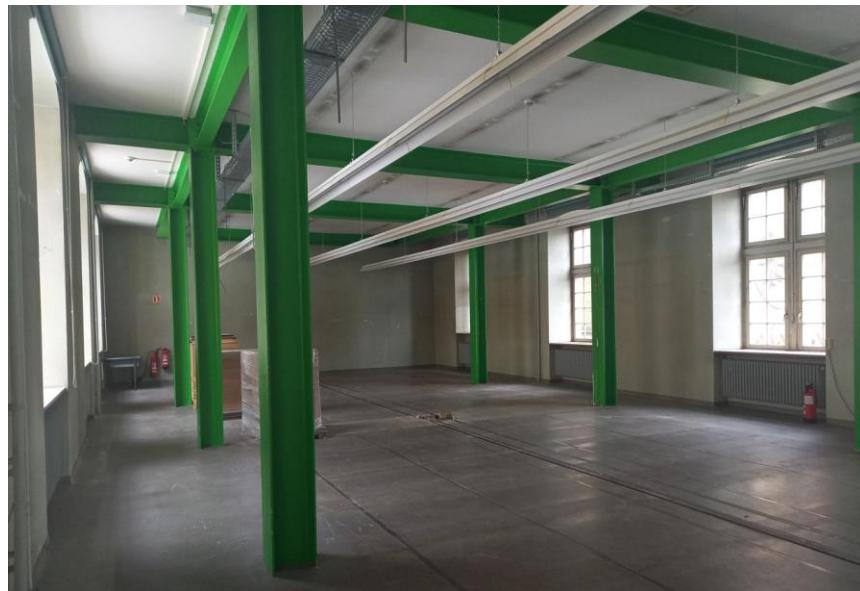
Le présent projet prévoit de rénover et de transformer les cinq ailes composant le bâtiment pour accueillir les nouvelles fonctions, à cette fin les mesures suivantes sont envisagées:

- Démontage des éléments non-porteurs, de parachèvement et des installations techniques
- Rénovation des façades enduites et des façades en pierre de taille
- Création de nouvelles ouvertures en façade des ailes « Centrale », « Parvis » et « Aula » orientées vers la cour

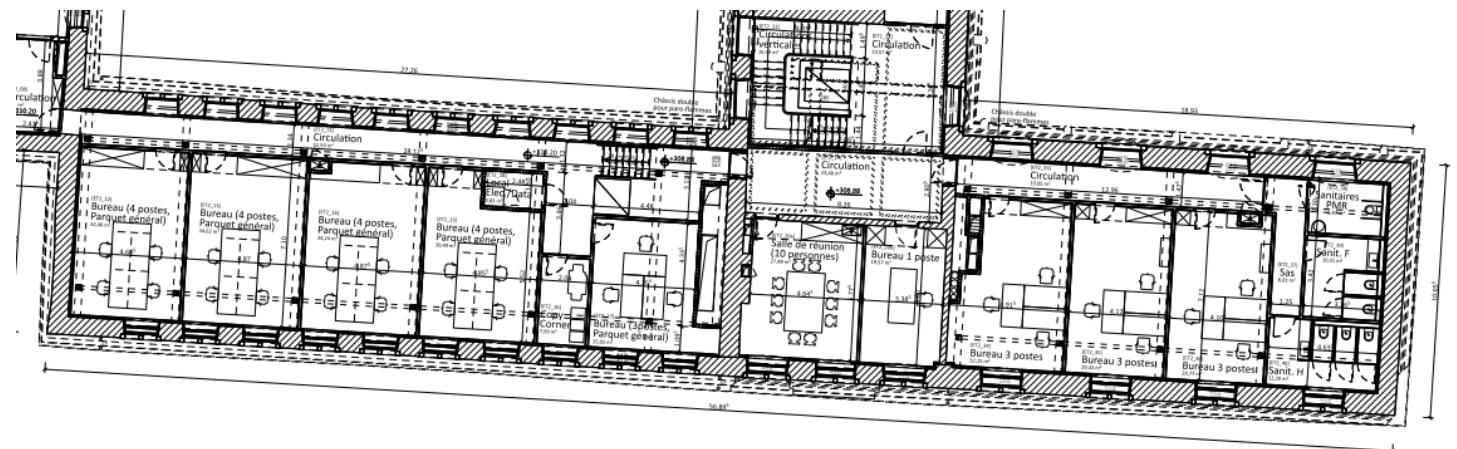


Façade aile « Parvis » côté cour: nouveaux accès créés

- Remplacement des menuiseries extérieures en bois
- Renouvellement de la couverture en ardoises et intégration des grilles de ventilation ainsi que des ouvrants servant au désenfumage
- Compartimentage des cages d'escalier et des chemins d'évacuation
- Remplacement des ascenseurs et des installations techniques
- Mise en place d'un parafoudre
- Cloisonnement des ailes « Parvis » et « Nidercorn »:



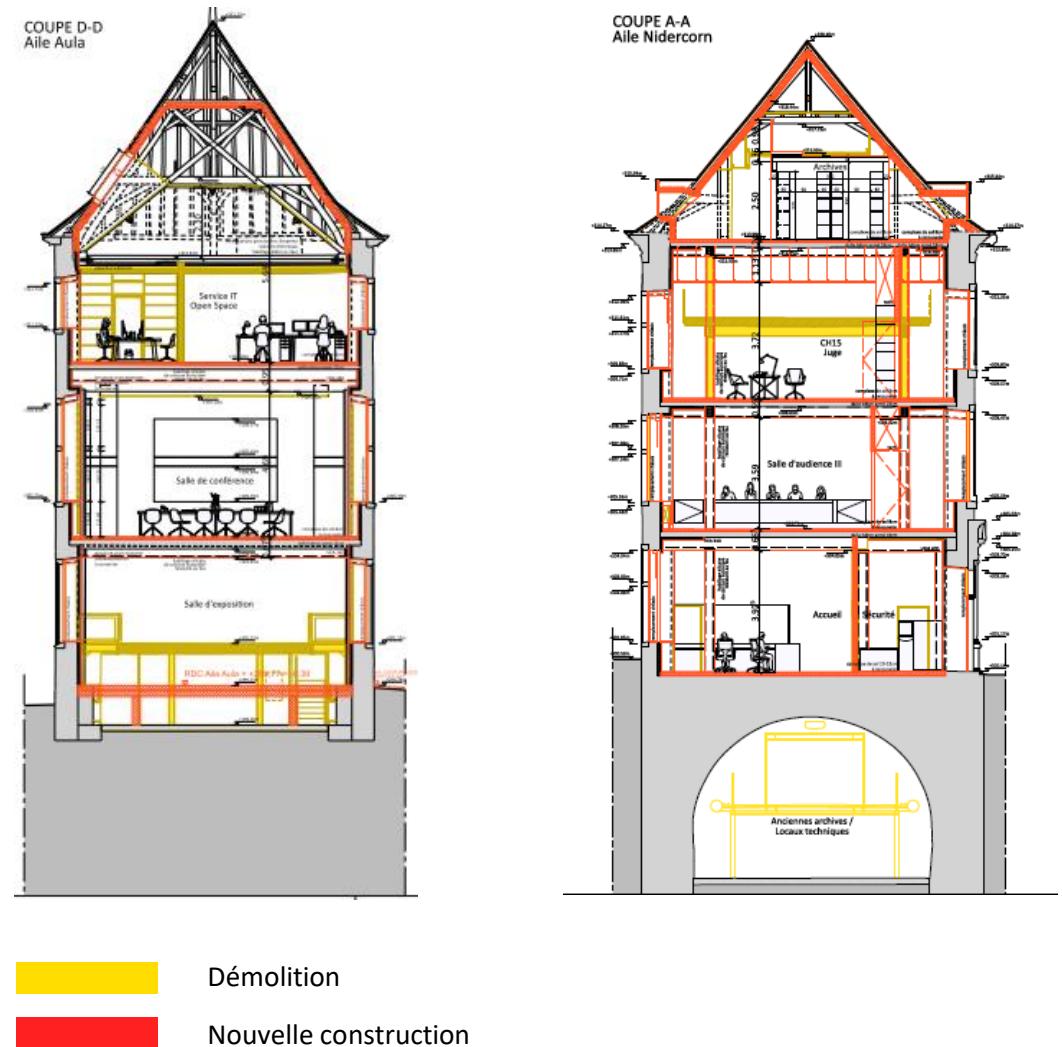
Situation existante: Aile « Nidercorn »



Situation projetée: aménagement en bureaux des ailes « Parvis » et « Nidercorn »

Les ailes « Aula », « Parvis » et « Nidercorn », déjà fortement modifiées dans les années 1960, sont transformées aux endroits suivants:

- Démolition des dalles intermédiaires qui formaient les mezzanines de stockage pour les livres. La structure métallique du 2e étage est démontée et de nouveaux piliers métalliques sont mis en place (ailes « Parvis » et « Aula »)
- Démolition de la dalle sur sous-sol de l'aile « Aula » et la réalisation d'une nouvelle dalle en béton-armé au niveau de la cour
- Remplissage des piliers métalliques existants avec du béton pour atteindre une résistance au feu R90



- Reconstruction partielle de l'ancienne salle de dessin au 2e étage dans l'aile « Aula », par la création d'un bureau paysager. Les tirants métalliques ajoutés dans les années 1960 seront supprimés



Situation projetée: Aile « Aula » bureau paysager 2e étage



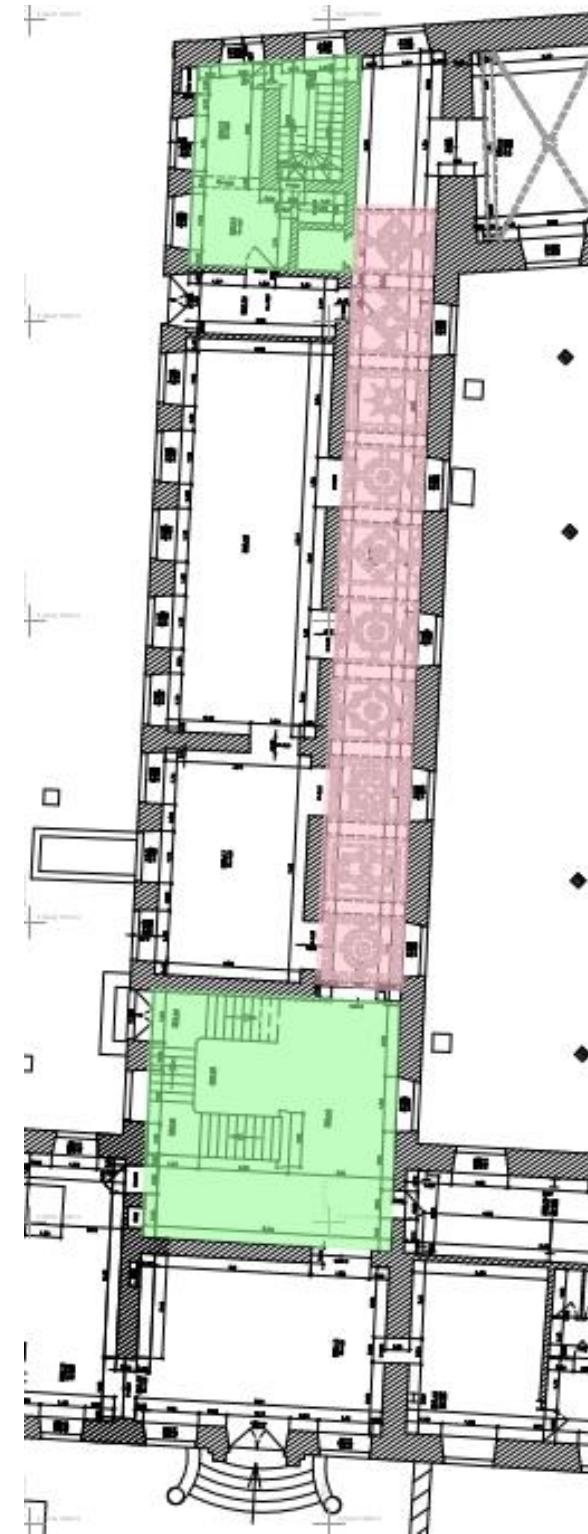
Situation projetée: Aile « Aula »



Situation existante: plafonds historiques et tirants métalliques

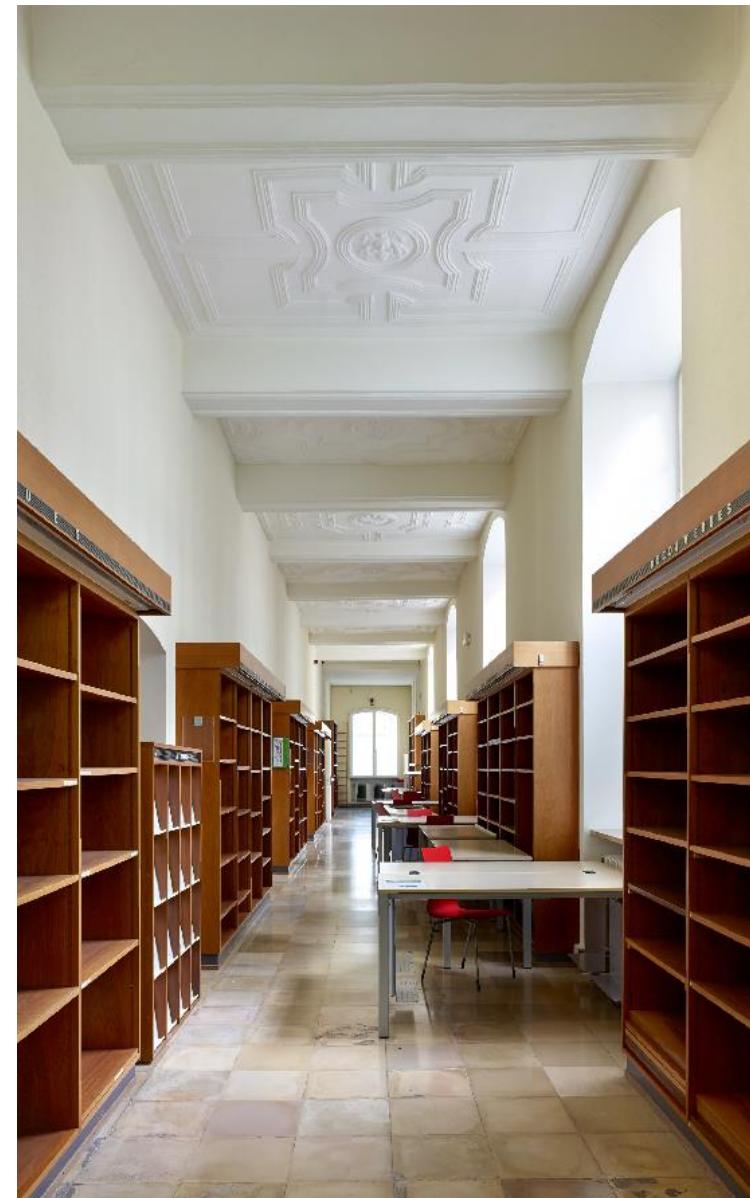
Dans les ailes « Centrale » et « Baroque » dont les planchers ont été remplacés par des dalles en béton dans le passé, les adaptations suivantes sont prévues:

- Construction d'une nouvelle cage d'escalier et d'une cage d'ascenseur à l'extrémité nord de l'aile « Centrale ». Prolongation des de la cage d'ascenseur vers le sous-sol
- Prolongation de la cage d'escalier sud de l'aile « Centrale » du 2e étage vers les combles
- Renforcement de la dalle en bois située dans le couloir au-dessus du rez-de-chaussée de l'aile « Centrale » pour atteindre une résistance au feu R90 . Il s'agit de la de seule dalle en bois conservée lors des transformations des années 1960



Rez-de-chaussée aile « Centrale »

- La sous-face de cette dalle présente des ornements en stucs qui sont restaurés et restent visibles dans le café littéraire



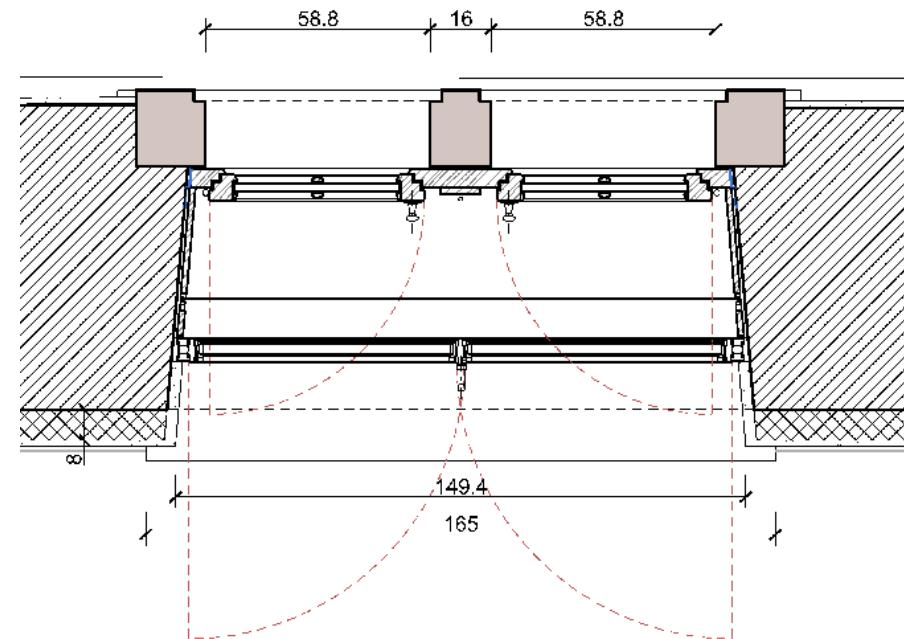
Situation existante: couloir aile « Centrale » plafond en stuc  
copyright Éric Chenal 2019

## 9. CONCEPT ENERGETIQUE ET TECHNIQUE

Le concept énergétique vise à allier au mieux une consommation énergétique minimale, en tenant compte des contraintes du bâtiment historique existant, dont l'aspect architectural doit être conservé.

### Basse consommation d'énergie thermique:

- Isolation thermique performante de l'enveloppe du bâtiment :
  - isolation complète des toitures en laine minérale
  - mise en œuvre d'une isolation intérieure des murs extérieurs en fibre de bois
  - le remplacement des menuiseries extérieures par des fenêtres à double vitrage pour les façades orientées nord et est
  - le remplacement des menuiseries extérieures par un système de double-fenêtres avec intégration de stores pour les façades orientées des côtés sud et ouest afin d'éviter des surchauffes estivales
- Ventilation mécanique intégrale avec récupération de chaleur



Détail double-fenêtre

### **Basse consommation d'énergie électrique:**

- Réduction des consommations en énergie par l'installation de luminaires de type « LED », gérés par des détecteurs de mouvement dans les couloirs et cages d'escaliers
- Installations techniques à faible consommation d'énergie

### **Utilisation d'énergies renouvelables:**

- Mise en œuvre d'un chauffage à pellets de bois combiné à une pompe à chaleur eau-eau réversible

### **Critères écologiques:**

- Les produits et matériaux utilisés sont exempts de substances toxiques.

Les installations techniques prévoient:

- L'installation d'un l'éclairage de sécurité du bâtiment alimenté par une batterie centrale
- L'installation sur tout le site du « Réseau National Intégré de Radiocommunication (RENITA) »
- L'installation d'une détection incendie automatique
- L'équipement des portes de la partie de l'administration judiciaire par un système de contrôle d'accès
- Le chauffage par radiateurs respectivement par ventilo-convecteurs
- Le refroidissement partiel par ventilo-convecteurs

Des équipements spéciaux viennent compléter les installations techniques:

- Les dispositifs spécifiques de sécurité
- Les équipements de cuisine du café littéraire
- Les équipements de la salle d'exposition

## 10. AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Les aménagements extérieurs couvrent une surface totale d'environ 2'200 m<sup>2</sup> répartie en trois zones. Les travaux suivants y sont prévus :

- **Parvis**
  - restauration et remplacement à l'identique du revêtement de sol
  - restauration des balustrades, murets et luminaires existants
  
- **Cour**
  - enlèvement et repose des pavés existants
  - adaptations des niveaux afin de garantir l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite
  - nouvel éclairage extérieur
  
- **Atrium**
  - mise en place d'un nouveau dallage
  - adaptations des niveaux afin de garantir l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite
  - nouvel éclairage extérieur

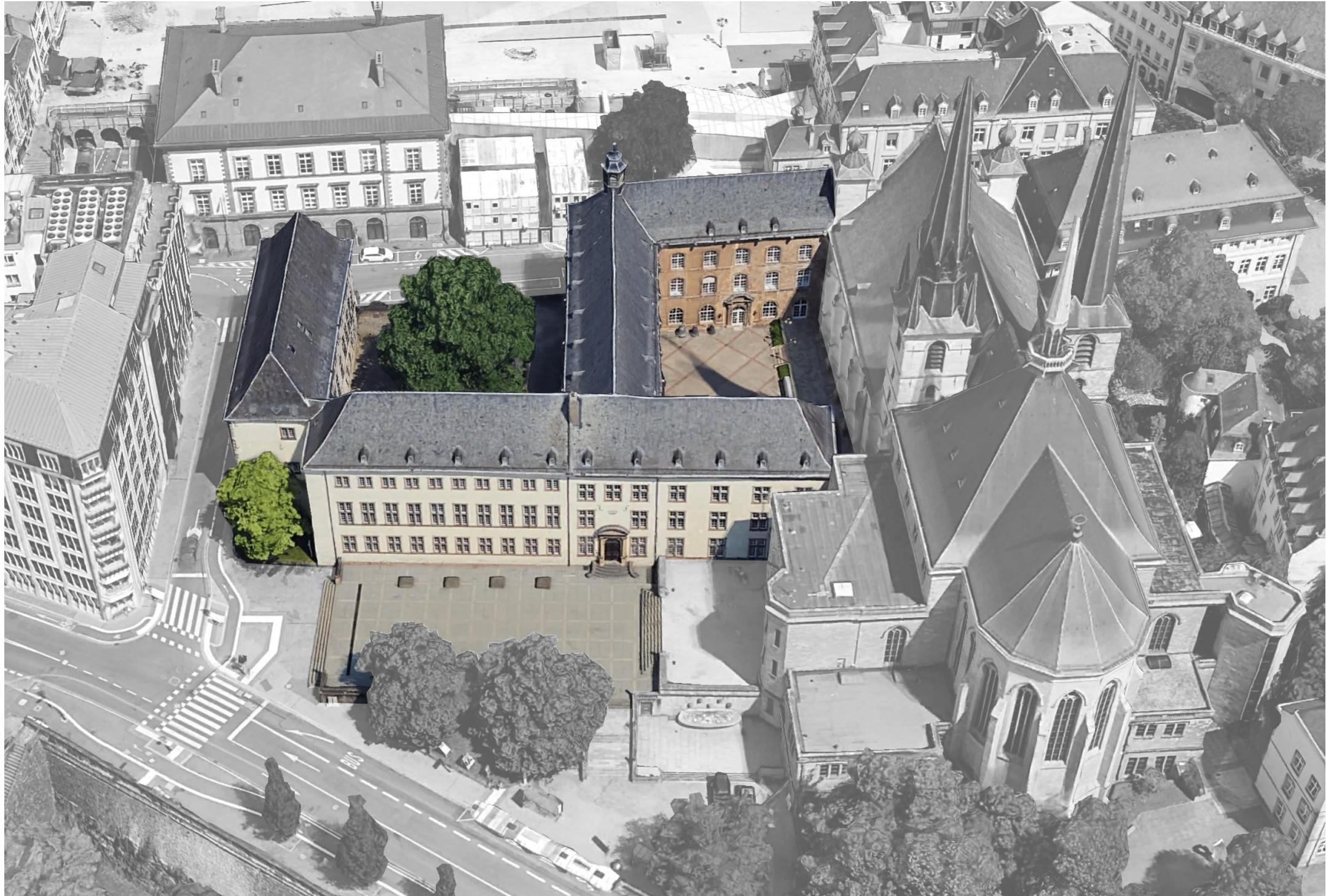
De plus, toutes les conduites extérieures enterrées sont renouvelées. Des étanchéités enterrées au droit des murs ainsi que de nouveaux lits de pose pour les revêtements de sol sont prévus.

## 11. SURFACES, VOLUMES ET DEVIS ESTIMATIF (INDICE 1140,51 / OCTOBRE 2023)

Surface brute totale : ~ 6'200 m<sup>2</sup>

Volume brut total : ~ 30'000 m<sup>3</sup>

<b>COÛT DE LA CONSTRUCTION</b>		<b>27'490'000</b>
Gros œuvre clos et fermé	7'889'000	
Installations techniques	10'515'000	
Parachèvement	9'086'000	
<b>COÛT COMPLEMENTAIRE</b>		<b>8'107'000</b>
Travaux préparatoires	855'000	
Aménagements extérieurs et infrastructures	4'769'000	
Équipement mobilier et spéciaux	2'208'000	
Œuvre d'art	275'000	
<b>COÛT TOTAL DES TRAVAUX ET EQUIPEMENTS</b>		<b>35'597'000</b>
FRAIS DIVERS		1'068'000
HONORAIRES		6'586'000
RÉSERVE POUR IMPRÉVUS (10%)		4'325'000
<b>COÛT TOTAL HTVA</b>		<b>47'576'000</b>
TVA 17%		8'087'920
<b>COÛT TOTAL TTC</b>		<b>55'663'920</b>
<b>ARRONDI À</b>		<b>55'660'000</b>





# CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS POUR LE LYCÉE MICHEL LUCIUS AU PLATEAU DE KIRCHBERG

Commission de la Mobilité et des  
Travaux publics

Projet de loi

9 janvier 2025



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Administration des bâtiments publics

# 1. PROGRAMME DE CONSTRUCTION

## Capacité:

+/- 1'800 élèves (78 classes scolaires)

### 1. Structure d'enseignement

#### Module salles de classe

54 salles de classe, dépôts enseignants

#### Module salles spéciales

31 salles spéciales, locaux de préparation, bureaux et dépôts

- 3 salles de biologie
- 6 laboratoires biologie
- 4 salles de physique
- 4 laboratoires physique
- 3 salles de chimie
- 4 laboratoires chimie
- 6 salles informatiques
- 1 Makerspace

#### Module ateliers

9 ateliers, locaux de préparation, bureaux et dépôts

- 3 salles de musique
- 1 studio d'enregistrement
- 4 ateliers d'éducation artistique
- 1 atelier de cuisine

### 2. Structure d'administration

#### Direction et administration

- bureau directeur
- 2 bureaux directeurs adjoints
- 2 bureaux attachés à la direction
- secrétariat de direction
- salle de conférence
- secrétariat général avec zone d'attente
- secrétariat élèves
- bureau coordination des branches
- bureau enseignement secondaire
- local archivage
- parloir

#### Locaux pour enseignants

- salle équipes pédagogiques
- salle de conférence
- séjour avec kitchenette
- espace casiers enseignants
- parloir

#### Service psycho-social

- bureau éducateurs
- 2 bureaux pédagogues
- 5 bureaux psychologues
- 2 bureaux service éducatif
- 2 bureaux assistance sociale
- 2 locaux archivage
- 3 parloirs et 1 salle de réflexion

### 3. Structure d'accueil

#### Séjour

- hall d'entrée
- loge concierge avec local photocopies
- infirmerie
- salle d'examen divisible en deux unités  
(499 places assises et 180 places d'examen)
- salle de régie
- local dépôt pour mobilier

#### Service technique

- garage machines d'entretien
- atelier de maintenance

#### Information et documentation

- bibliothèque
- 2 espaces de lecture
- local archivage
- centre de jeunes (« Jugendtreff »)

#### Restauration

- restaurant à 450 places
- cafétéria à 50 places
- cuisine de production
- local poubelles avec compacteur

### 4. Infrastructures de sport

#### Salles d'éducation physique

- hall de sport à 4 unités
- 3 salles multifonctionnelles
- salle de musculation
- dépôts équipements de sport
- 8 vestiaires
- bureau et vestiaires enseignants
- cabinet médical
- garage vélos tout terrain

#### Piscine

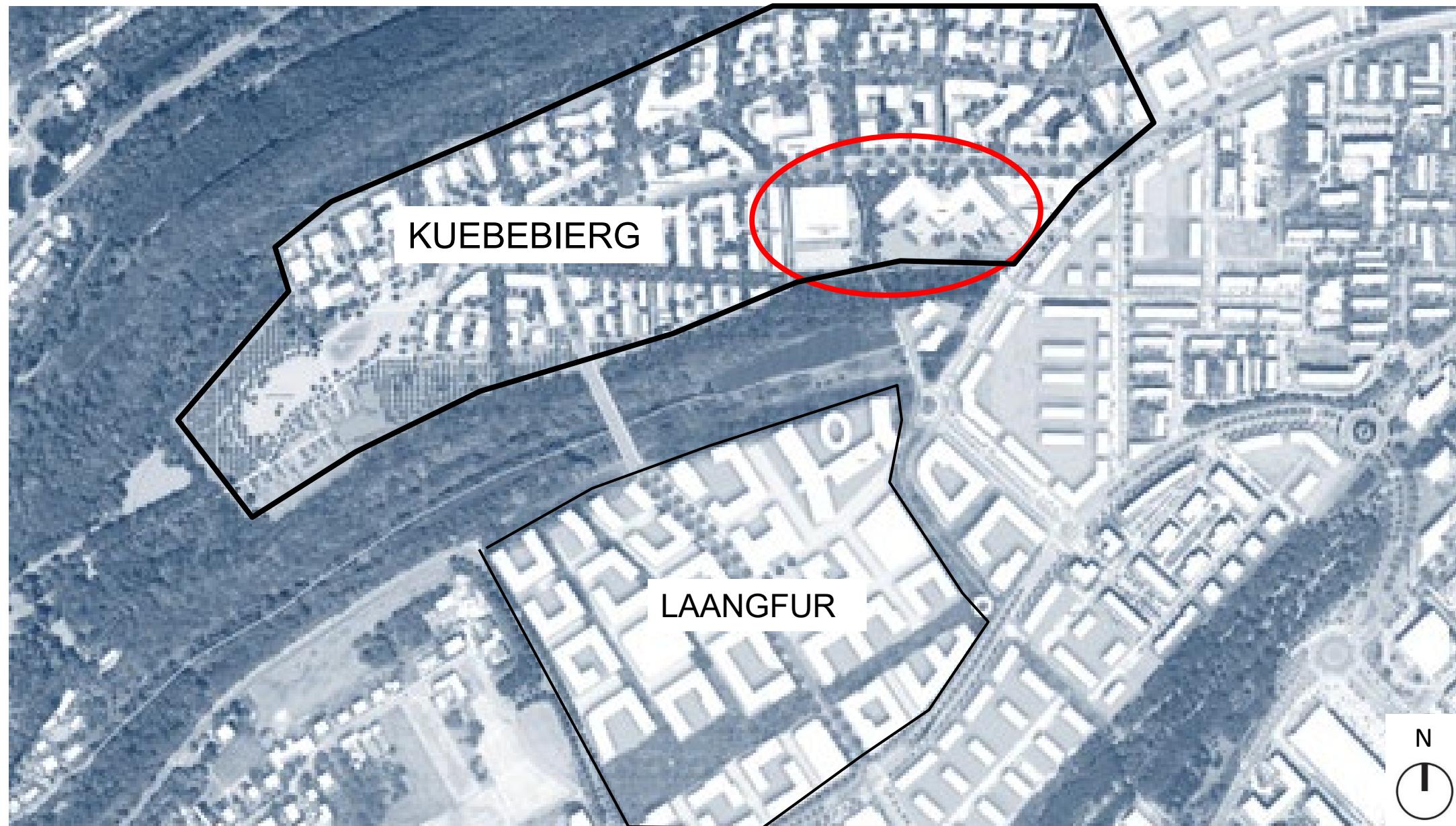
- piscine à 6 couloirs avec fond mobile et plongoir d'1 mètre
- 4 vestiaires
- local maître-nageur et vestiaires enseignants
- dépôts et locaux techniques

### 5. Aménagements extérieurs

- cour de récréation
- préau couvert
- parc écologique
- 2 terrains de sport extérieurs avec dépôt
- terrasse restaurant
- accès pour livraisons
- aire de stationnement couverte pour 170 vélos

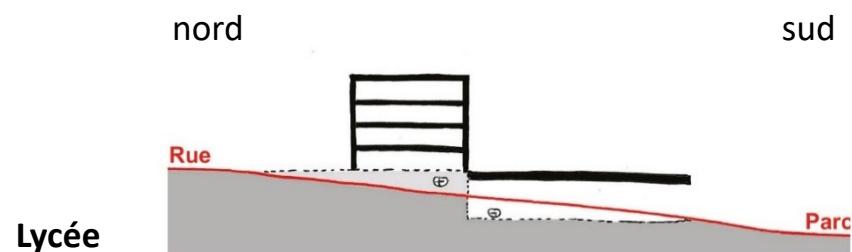
## 2. IMPLANTATION

- Superficie de 2,65 hectares
- Site faisant partie du futur quartier d'habitation dit "KuebebiERG" au Plateau de Kirchberg
- Terrain caractérisé par son dénivelé de quelque 7 m du nord au sud



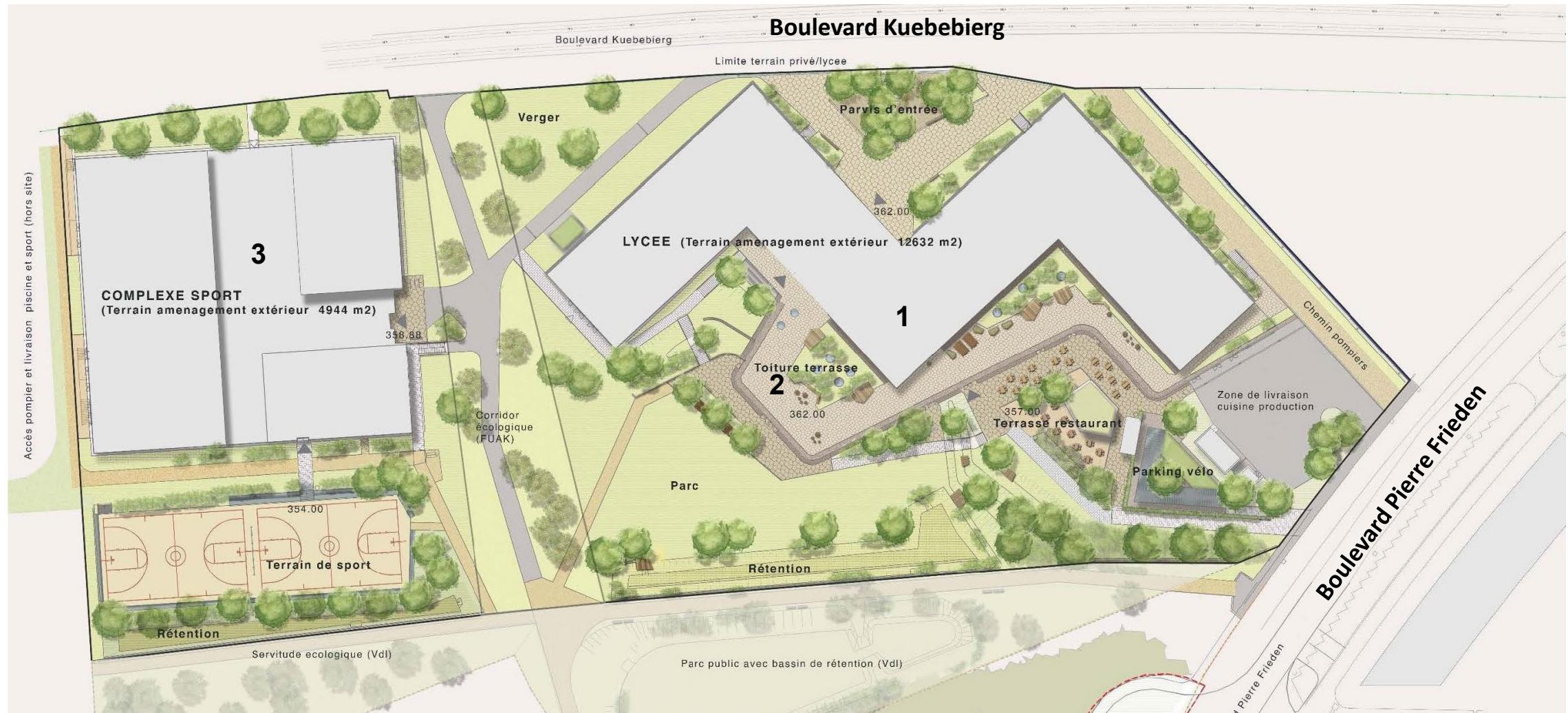
### 3. ACCESSIBILITÉ

- L'entrée principale du lycée se situe à la hauteur du futur boulevard Kuebebiert. Une deuxième entrée est prévue 5 mètres plus bas au niveau du boulevard Pierre Frieden.
- La ligne de tram le long du futur boulevard « Kuebebiert » desservira le lycée du côté nord.
- Les livraisons du lycée se font principalement par le boulevard Pierre Frieden existant.
- Quelque 100 emplacements de voitures sont regroupés dans les parkings communs du futur quartier d'habitation dit "Kuebebiert".



## 4. CONCEPT URBANISTIQUE

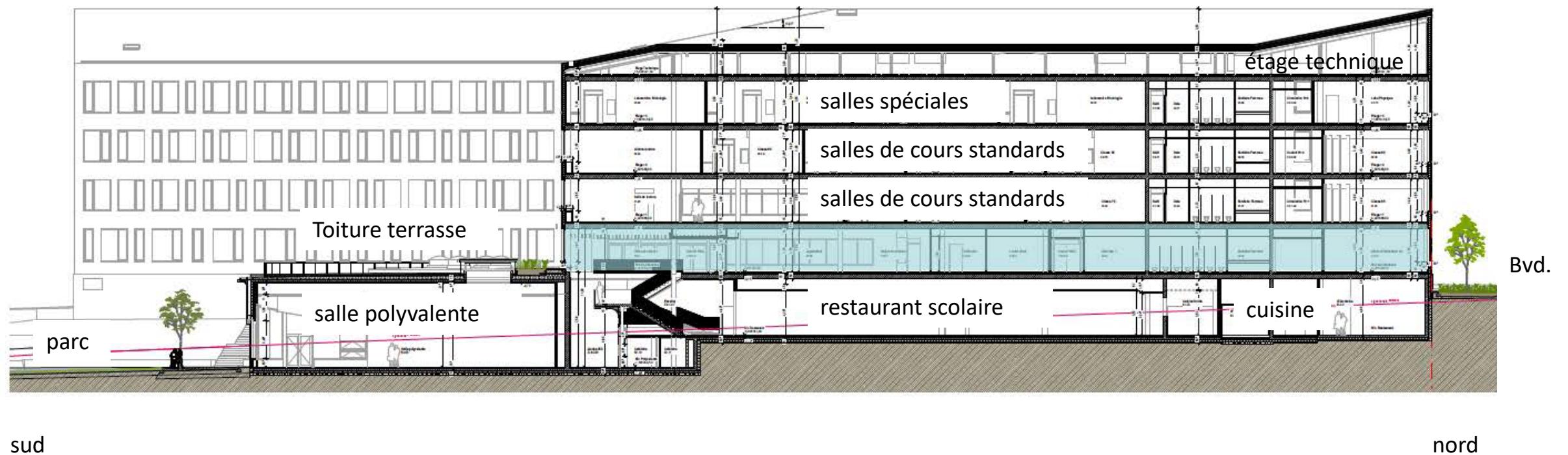
- Une contrainte urbanistique est le « couloir écologique » nord-sud qui scinde la parcelle en deux parties.
- Le projet se compose de 3 gabarits distincts :
  1. Un volume compact à 4 ailes regroupe les salles de classe, la bibliothèque, les ateliers polyvalents et l'administration.
  2. Un deuxième volume se trouve en soubassement du côté sud vers le parc, partiellement enterré pour épouser au mieux la topographie. Ce volume comprend les espaces d'accueil tels la salle d'examen ou encore le restaurant scolaire avec la cuisine de production.
  3. Un complexe sport est un bâtiment séparé du lycée qui abrite notamment un grand hall de sport à 4 unités et une piscine à 6 couloirs.



## 5. CONCEPT ARCHITECTURAL ET FONCTIONNEL

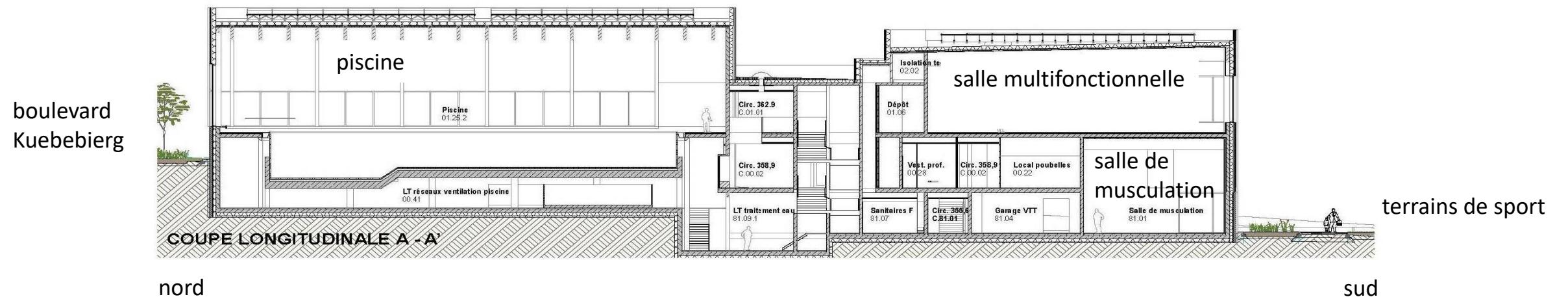
### 5.1 Lycée

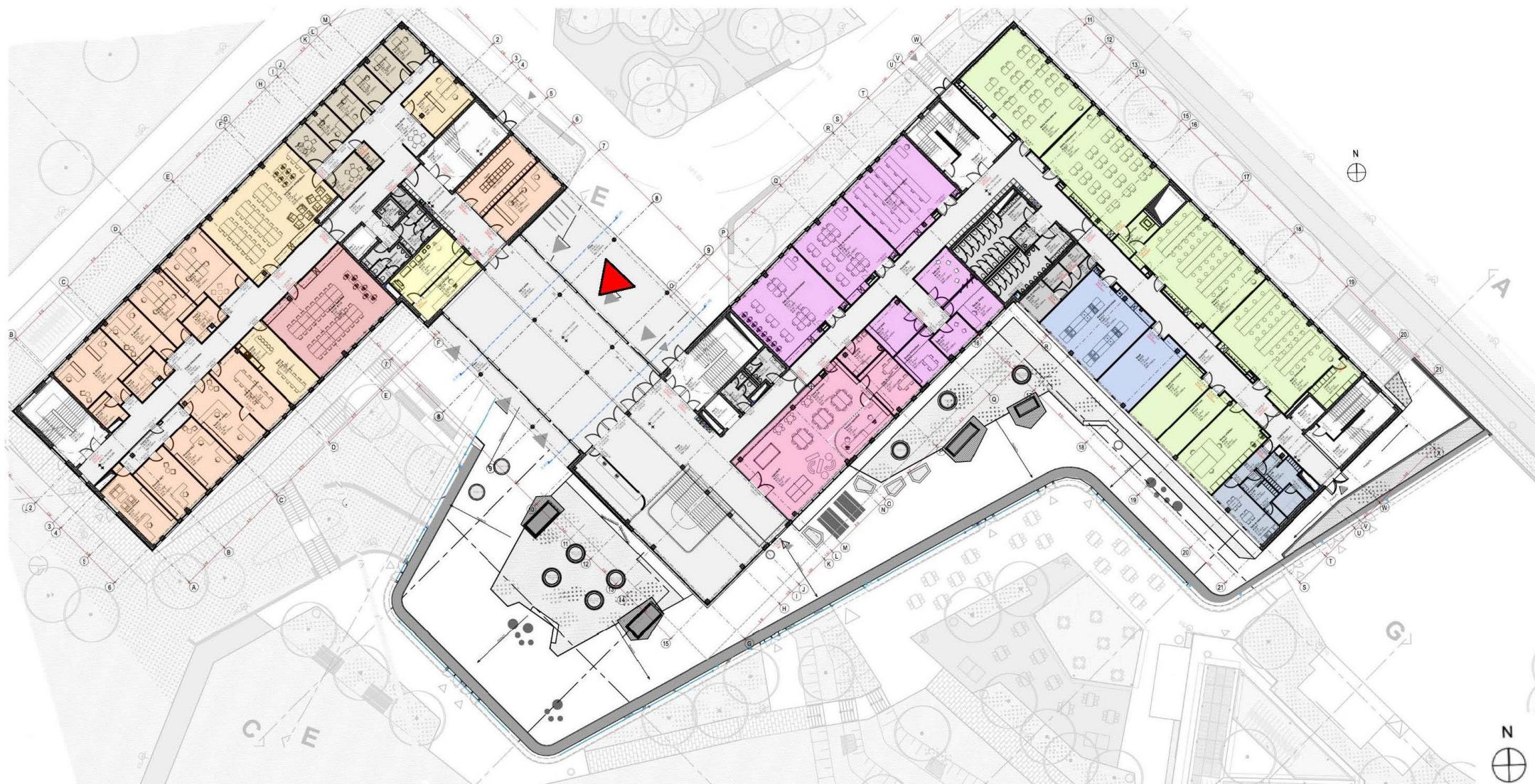
- Le parvis d'entrée du lycée au niveau du futur boulevard « Kuebebierg » est relié à la toiture terrasse côté sud via le hall d'entrée central.
- Le rez-de-chaussée héberge l'administration dans l'aile ouest et les ateliers (artistique, musique, cuisine) dans l'aile est.
- Le restaurant et la salle polyvalente situés au niveau du parc (sud), sont accessibles à l'aide de l'escalier principal au centre du bâtiment.
- Les salles de classe standards se trouvent au premier et deuxième étage et les salles de classe spéciales, telles que les laboratoires, se situent au troisième étage.



## 5.2 Complexe sport

- Accès au grand hall de sports à quatre unités depuis le couloir écologique côté est
- Piscine avec vestiaires et salles multifonctionnelles à l'étage
- Au niveau du parc se trouvent la salle de musculation et le garage à vélos tout terrain
- Accès aux terrains de sport extérieurs du côté sud





LYCÉE - REZ-DE-CHAUSSÉE

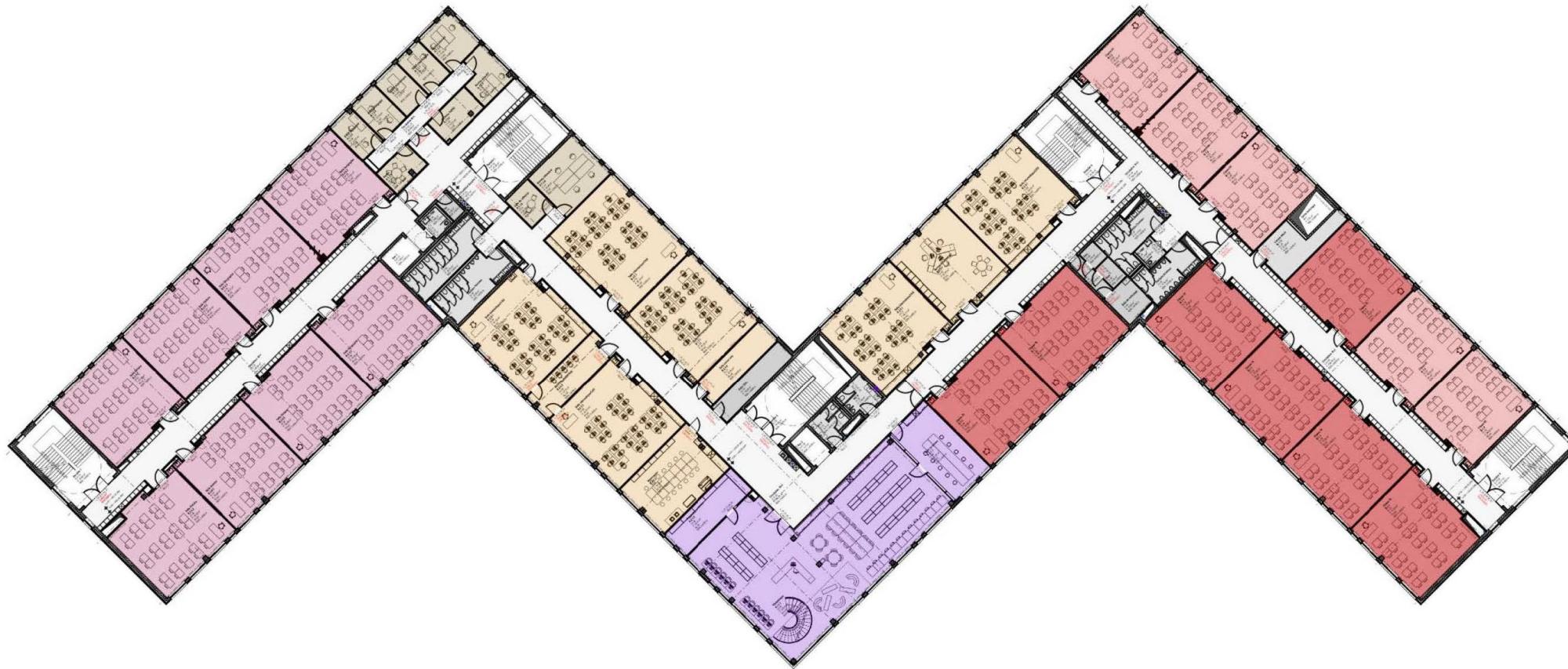
- |  |  |  |
|--|--|--|
|  Administration                     |  Bureaux mutualisés       |  Atelier polyvalent cuisine |
|  Séjour/ Salle équipes pédagogiques |  Jugendtreff/ Infirmierie |  Salle de séjour nettoyage  |
|  Psychologue                        |  Musique                  |  Sanitaires                 |
|  Loge consierge                     |  Art                      |  Locaux dépôt               |



0 10 20 30 40 50 m

LYCÉE - REZ-DE-PARC

- |  |  |   |
|--|--|---|
|  Restaurant            |  Salle polyvalente        |   |
|  Cuisine de production |  Cafétéria                |   |
|  Service technique     |  Sanitaires               |   |
|  Infirmierie           |  L. de stockage/nettoyage |  L. techniques |



**LYCÉE – 1<sup>er</sup> ÉTAGE**

- |   |   |
|---|---|
|  Salle Histoire/ Géographie  |  Salles de classe, 76 qm |
|  ESEB pédagogue/ psychologue |  Salles de classe, 65 qm |
|  Salle informatique/CAD      |  Sanitaires              |
|  Bibliothèque                |  Locaux dépôt            |



**LYCÉE – 2<sup>e</sup> ÉTAGE**

- Salles de classe, 76 qm
- Salles de classe, 65 qm
- Bibliothèque
- Sanitaires
- Locaux dépôt





- Chimie
- Biologie
- Physique
- Sanitaires

Locaux dépôt



LYCÉE – 3<sup>e</sup> ÉTAGE



LYCÉE – ÉLÉVATION

VUE DEPUIS LE BOULEVARD P. FRIEDEN (FACADE EST)



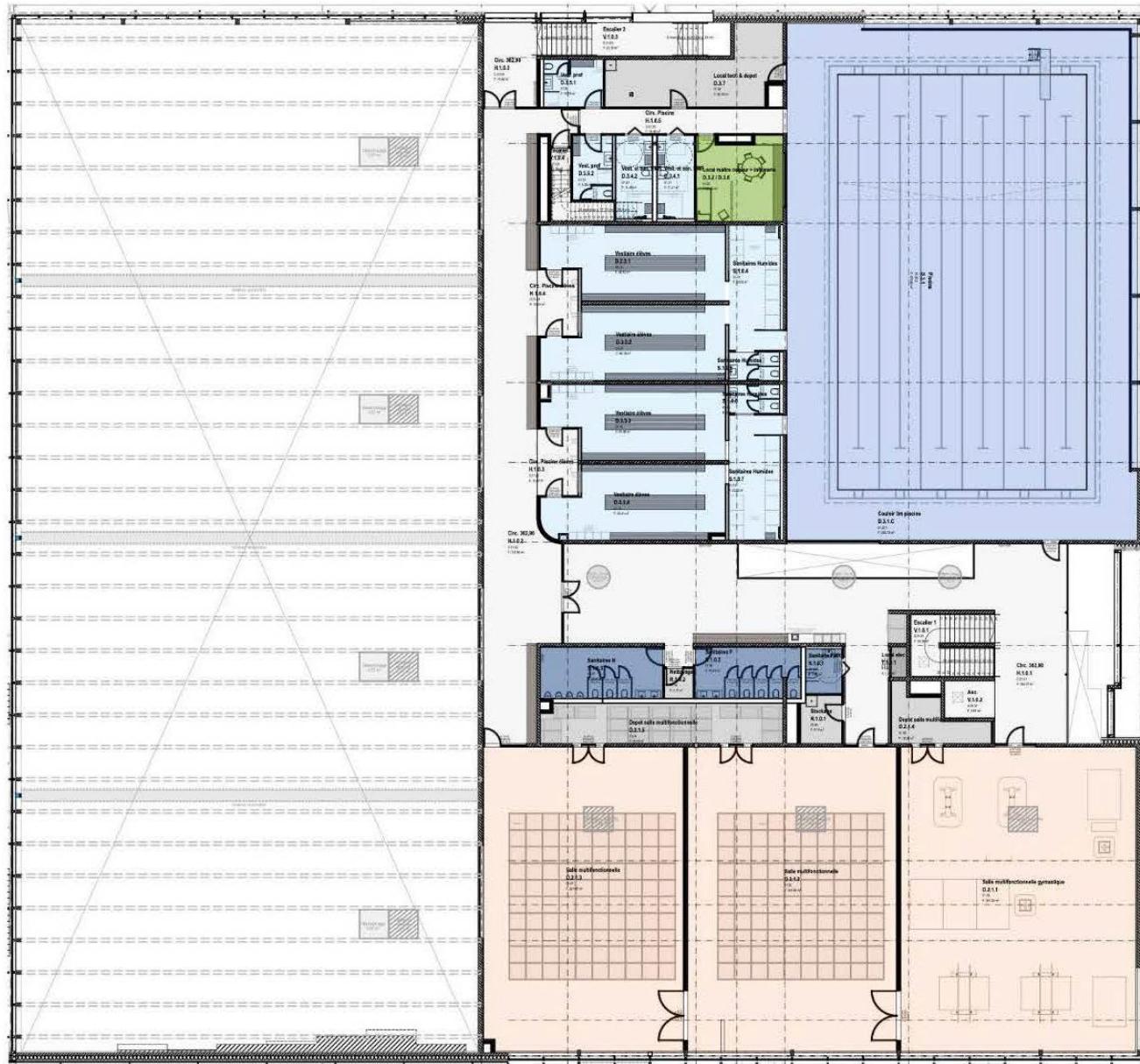
LYCÉE – COUPE



**SPORT – REZ-DE-CHAUSSÉE**



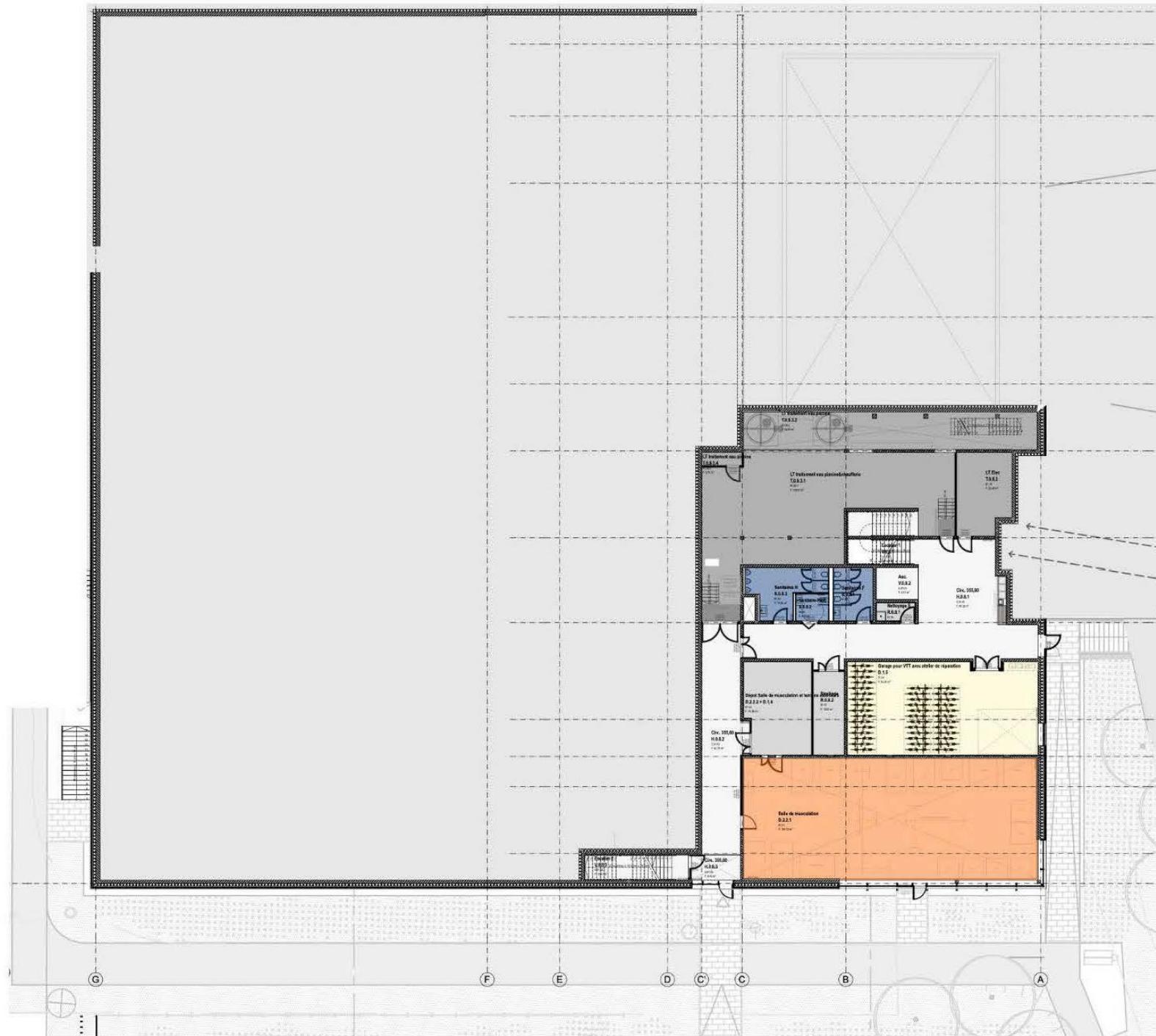
- Hall de sport
- Vestiaires
- Infirmierie / Bureau des prof.
- Cabinet médical
- Sanitaires
- L. de stockage/nettoyage
- L. techniques



- Hall de sport
- Salles multifonctionnelles
- Piscine
- Vestiaires
- Infirmerie / L. maître nageur
- Sanitaires
- L. de stockage/nettoyage
- L. techniques

**SPORT – 1<sup>er</sup> ÉTAGE**

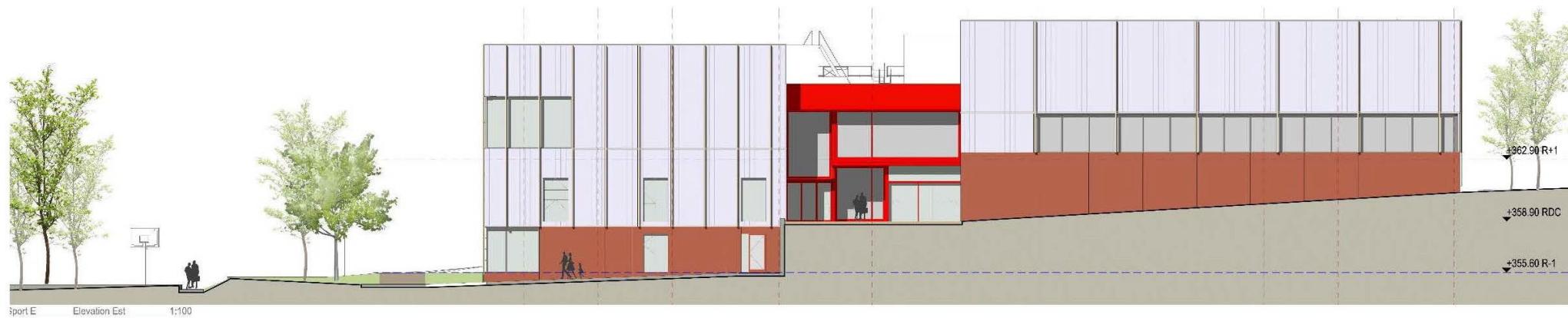




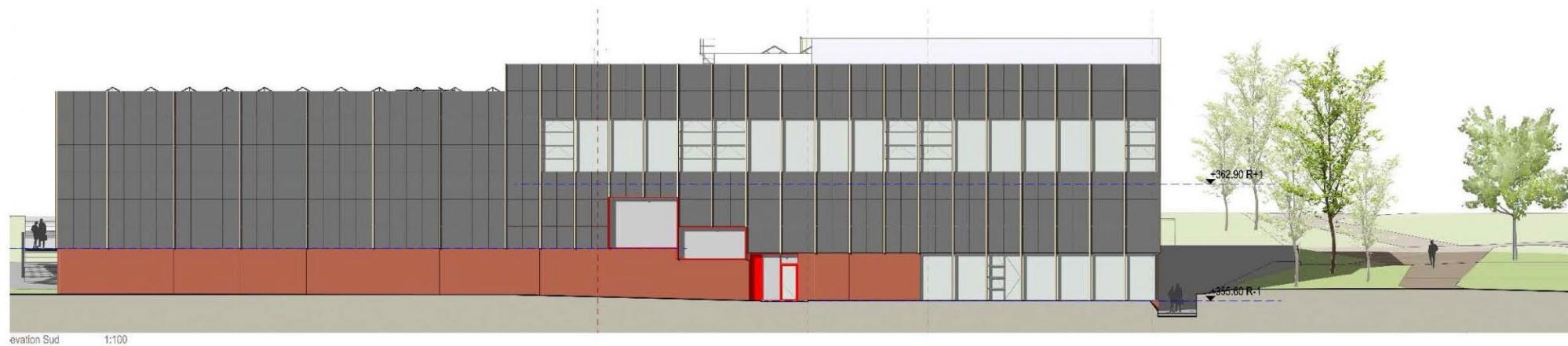
- Salle de musculation
- Garage VTT
- Sanitaires
- L. de stockage/nettoyage
- L. techniques

**SPORT – REZ-DE-PARC**





VUE DE L'ENTRÉE PRINCIPALE (FACADE EST)



VUE DEPUIS LE PARC (FACADE SUD)

SPORT – FACADES

## 6. CONCEPT ÉNERGÉTIQUE ET CONSTRUCTION ÉCOLOGIQUE, DURABLE ET CIRCULAIRE

### Basse consommation d'énergie thermique :

- Isolation thermique performante ;
- Fenêtres à triple vitrage avec protection solaire efficace ;
- Inertie thermique et ouvrants manuels ;
- Ventilation mécanique avec récupération de chaleur.

### Basse consommation d'énergie électrique :

- Baies vitrées de grande hauteur jusqu'en sous-face de la dalle ;
- Luminaires LED à haut rendement lumineux ;
- Éclairage extérieur conforme aux lignes directrices du guide d'orientation concernant la réduction de la pollution lumineuse.

### Utilisation d'énergies renouvelables :

- 6'800 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques d'une puissance totale de quelque 1'500 kWc :
  - 4'000 m<sup>2</sup> sur la toiture du lycée d'une puissance de 850 kWc ;
  - 2'000 m<sup>2</sup> sur la toiture du complexe sport d'une puissance de 417 kWc ;
  - 600 m<sup>2</sup> sur la façade sud du complexe sport d'une puissance de 120 kWc ;
  - 200 m<sup>2</sup> sur la toiture du parking à vélos d'une puissance de 34 kWc.
- Raccordement à la centrale de chauffage urbain du Kuebebiereg.

### **Construction durable et circulaire :**

- Produits et matériaux utilisés exempts de substances toxiques ;
- Élaboration d'un inventaire des matériaux ;
- Conception de détails de construction privilégiant des assemblages mécaniques conçus de façon à être démontables.

### **Valorisation de l'eau :**

- Réduction de la consommation des eaux et rétention des eaux pluviales ;
- Récupération des eaux de pluie permettant l'arrosage des plantations et du potager ainsi que le lavage des vélos ;
- Réutilisation des eaux rejetées de la piscine pour l'alimentation des toilettes du lycée et du complexe sport ;
- Récupération de la chaleur des eaux de rejet de la piscine.

## 7. SURFACES, VOLUMES ET DEVIS ESTIMATIF (INDICE 1146,73 / AVRIL 2024)

Surface brute totale : ~ 34'000 m<sup>2</sup>  
Volume brut total : ~ 154'000 m<sup>3</sup>  
Alentours : ~ 19'800 m<sup>2</sup>

<b>COÛT DE LA CONSTRUCTION</b>		<b>123'929'000</b>
Gros œuvre clos et fermé	47'769'000	
Installations techniques	36'952'300	
Parachèvement	39'207'700	
<b>COÛT COMPLÉMENTAIRE</b>		<b>23'259'900</b>
Aménagements extérieurs	9'371'300	
Équipement mobilier et spéciaux *	13'332'500	
Œuvre d'art	556'100	
<b>COÛT TOTAL DES TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS</b>		<b>147'188'900</b>
FRAIS DIVERS		4'416'000
HONORAIRES		22'078'000
RÉSERVE POUR IMPRÉVUS (5 %)		8'684'000
<b>COÛT TOTAL HTVA</b>		<b>182'366'900</b>
TVA 17 %		31'002'373
<b>COÛT TOTAL TTC</b>		<b>213'369'273</b>
<b>ARRONDI À</b>		<b>213'370'000</b>

\* Équipements spéciaux amovibles à charge du MENEJ

## 8. VUES ET PERSPECTIVES



Lycée – entrée principale – vue depuis le futur boulevard Kuebebiorg côté nord



Vue aérienne sur le nouveau quartier résidentiel “Kuebeberg” depuis le sud : complexe sport à l’ouest et lycée à l’est